



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 28 octobre 2019

Délibération n° C 2019- 31

Décompte général et définitif pour le CIS LES COMBES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Annie AUDIER ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Hélène PELISSARD, Sandrine MARION, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean-Gabriel NAST, François PERRODIN.

Procuration : Madame Céline TROSSAT à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012, relative au programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015, relative au parc immobilier du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec notamment la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2016 -14 du 28 juin 2016 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-9 du 23 mars 2017 relative à la construction du CIS LES COMBES ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-32 du 5 décembre 2017 relative au point sur les opérations immobilières du programme pluriannuel ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-10 du 19 mars 2019 relative au programme d'équipement 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 25 octobre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

L'opération immobilière relative à la construction du CIS LES COMBES s'est achevée en janvier 2019. Il convient désormais d'établir le décompte définitif des dépenses de l'opération afin de valider le solde des participations communales à percevoir.

Les éléments financiers sont synthétisés ci-dessous :

- **coût HT toutes dépenses confondues :**
  - prévisionnel : 680 000 €
  - réel : 656 290,21 € (cf. détail des dépenses présenté en pièce jointe n° 1)
  - écart réel – prévisionnel : - 23 709,79 €
  
- **cofinancement à parts égales par le SDIS et les communes de 1<sup>er</sup> appel du CIS et du PA LES MOUSSIERES :**
  - participations communales totales sur coût réel : 328 145,10 €
  - participations communales perçues : 226 666,66 €
  - solde des participations à percevoir : 101 478,44 € (cf. détail du montant par commune présenté en pièce jointe n° 2)

**Afin de clore financièrement l'opération, il nous est demandé de bien vouloir valider :**

- le décompte général et définitif des dépenses afférent à la construction du CIS LES COMBES arrêté à la somme de 656 290,21 € HT et dont le détail par poste de dépenses figure dans la pièce jointe n° 1,

- le solde des participations communales à percevoir, calculé à 101 478,44 €, et dont le détail par commune figure dans la pièce jointe n° 2.

DECISION N° C 2019-31 DU 28 OCTOBRE 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide :

- le décompte général et définitif des dépenses afférent à la construction du CIS LES COMBES arrêté à la somme de 656 290,21 € HT et dont le détail par poste de dépenses figure dans la pièce jointe n° 1,

- le solde des participations communales à percevoir, calculé à 101 478,44 €, et dont le détail par commune figure dans la pièce jointe n° 2.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le - 8 NOV. 2019  
Affiché le - 8 NOV. 2019  
Publié au RAA du 4<sup>tr</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT